

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes de conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 13 mars 2017 à 19 h
5650, rue D'Iberville, 2e étage**

PRÉSENCES :

Monsieur François William Croteau, Maire d'arrondissement
Madame Érika Duchesne, Conseillère du district du Vieux-Rosemont
Monsieur François Limoges, Conseiller du district de Saint-Édouard
Monsieur Guillaume Lavoie, Conseiller du district de Marie-Victorin
Monsieur Marc-André Gadoury, Conseiller du district d'Étienne-Desmarreau

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Josée Bédard, Directrice d'arrondissement
Madame Simone Bonenfant, Directrice des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe
Monsieur Arnaud Saint-Laurent, Secrétaire d'arrondissement substitut

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 05

10.01
CA17 26 0056

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 mars 2017

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 mars 2017, tel que livré aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité.

10.02
CA17 26 0057

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2017

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal a été livrée aux élus dans les délais prescrits par la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'adopter le procès verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2017.

Adoptée à l'unanimité.

10.03 - Période d'information des conseillers

10.04 - Période de questions du public

15.01
CA17 26 0058

Adoption - Résolution confirmant la participation de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie à l'événement « Une heure pour la Terre 2017 », qui se tiendra le samedi 25 mars 2017, de 20 h 30 à 21 h 30

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De confirmer la participation de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie à l'événement « Une heure pour la Terre 2017 », qui se tiendra le 25 mars 2017, de 20 h 30 à 21 h 30.

D'inviter les commerçants et les résidents de l'arrondissement à s'impliquer activement dans cet événement.

De transmettre une copie de la résolution au conseil municipal, au conseil d'agglomération et aux autres conseils d'arrondissement de la Ville de Montréal.

Adoptée à l'unanimité.

20.01
CA17 26 0059

Octroi d'une contribution financière estimée à 5 220 \$, sous forme de gratuité, à l'organisme « Hockey Mineur Rosemont-La Petite-Patrie », pour la présentation du tournoi provincial Junior AA dans le cadre de la Coupe Dodge volet masculin, qui aura lieu du 19 au 23 avril 2017, au centre Étienne-Desmarreau

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'octroyer une contribution financière sous forme de gratuité, à l'organisme « Hockey Mineur Rosemont–La Petite-Patrie », pour la présentation du tournoi provincial Junior AA dans le cadre de la Coupe Dodge volet masculin, qui aura lieu du 19 au 23 avril 2017, au centre Étienne-Desmarteau - montant estimé à 5 220 \$.

Adoptée à l'unanimité.
1174238002

20.02

CA17 26 0060

Approbation d'une convention avec l'organisme « La Maisonnette des Parents », pour la réalisation de l'événement « La cabane à souk de l'érablière urbaine » - Octroi d'une contribution financière de 2 500 \$ pour l'année 2017 - Autorisation d'un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté – divers

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'approuver une convention avec contribution financière avec l'organisme « La Maisonnette des Parents » afin de le soutenir dans la réalisation de l'événement « La cabane à souk de l'érablière urbaine ».

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention avec contribution financière.

D'octroyer une contribution financière de 2 500 \$ à l'organisme « La Maisonnette des Parents », pour l'année 2017.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

Un débat s'engage.

Adoptée à l'unanimité.
1176762003

20.03

CA17 26 0061

Autorisation d'une dépense et octroi d'un contrat de services professionnels à « Rousseau Lefebvre inc. » pour la réalisation d'un concept d'aménagement visant le réaménagement de l'avenue Shamrock et de ses abords, pour une somme maximale de 68 985 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation RPPS17-01013-OI (6 soumissionnaires) - Approbation d'un projet de convention à cette fin

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 68 985 \$, taxes incluses, pour la réalisation d'un concept d'aménagement visant le réaménagement des abords du marché Jean-Talon.

D'accorder un contrat de services professionnels à cette fin à « Rousseau Lefebvre inc. ».

D'approuver le projet de convention de services professionnels prévu à cette fin.

D'autoriser le directeur de la direction du développement du territoire et des études techniques ou son représentant à signer ladite convention de services professionnels pour et au nom de la Ville de Montréal (Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie)

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1170963016

20.04
CA17 26 0062

Autorisation d'une dépense et octroi d'un contrat à « Tessier Récréo-Parc inc. », au montant de 410 591,25 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation d'équipements pour jeux d'eau au parc Père-Marquette - Appel d'offres public RPPP17-01003-OP (4 soumissionnaires)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 410 591,25 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation d'équipements pour jeux d'eau au parc Père-Marquette, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant.

D'accorder à « Tessier Récréo-Parc inc. », soumissionnaire ayant obtenu le pointage le plus élevé dans le cadre de l'appel d'offres par pondération, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour somme maximale de 410 591,25 \$, taxes incluses », conformément aux documents de l'appel d'offres public RPPP17-01003-OP.

D'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

VOTE

Votent en faveur: François William Croteau, Guillaume Lavoie, François Limoges

Votent contre: Marc-André Gadoury, Érika Duchesne

Adoptée à la majorité.
1172913002

20.05
CA17 26 0063

Autorisation d'une dépense totale de 1 301 440 \$ - Octroi d'un contrat au montant de 1 162 000 \$, taxes incluses, à « L'Archevêque & Rivest ltée », pour la réalisation de travaux d'aménagement d'une aire de planche à roulettes au parc Père-Marquette - Appel d'offres public RPPP16-06034-OP (8 soumissionnaires)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 1 301 440 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement d'une aire de planche à roulettes au parc Père-Marquette, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant.

D'accorder à « L'Archevêque et Rivest ltée », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 162 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public RPPP16-06034-OP.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1171035005

20.06
CA17 26 0064

Autorisation d'une dépense totale de 519 299,48 \$ - Octroi d'un contrat au montant de 463 660,25 \$, taxes incluses, à « Entreprises Ricbo inc. » pour la réalisation du projet de réaménagement intérieur et travaux divers au chalet du parc de l'Ukraine, situé au 6041, 12e Avenue - Appel d'offres public RPPA16-04021-OP (7 soumissionnaires)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 519 299,48 \$, taxes incluses, pour le projet du réaménagement intérieur et travaux divers au chalet du parc de l'Ukraine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant.

D'accorder à « Entreprises Ricbo inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 463 660,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public RPPP16-04021-OP.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Un débat s'engage.

Adoptée à l'unanimité.
1176417001

20.07
CA17 26 0065

Abrogation de la résolution CA17 26 0039 adoptée au conseil d'arrondissement du 6 février 2017 et conclusion des ententes-cadres de services professionnels pour la réalisation des plans et devis du programme de réfection routière, d'éclairage de rues et de parcs, l'étude de circulation, la surveillance de contrat de construction et l'inspection des chantiers en matière de SST pour l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, avec les firmes suivantes : « AXOR Experts-Conseils inc. » (689 246,38 \$, taxes incluses - Contrat 1) et « CIMA+ S.E.N.C. » (687 102,10 \$, taxes incluses - Contrat 2) - Appel d'offres public RPPS17-01002-OP (6 soumissionnaires) - Approbation des projets de convention à cette fin

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'abroger la résolution CA 17 26 0039.

De conclure deux ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels en conception pour la réalisation des plans et devis du programme de réfection routière, la réalisation des plans et devis d'éclairage de rues et de parcs, l'étude de circulation sur demande, la surveillance des contrats de construction et l'inspection des chantiers de construction en matière de SST pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

D'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public RPPS17-01002-OP et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions.

	Firme	Prix soumis
Contrat 1	AXOR Experts-Conseils inc.	689 246,38 \$, taxes incluses
Contrat 2	CIMA+ S.E.N.C.	687 102,10 \$, taxes incluses

D'autoriser la directrice de la Direction des relations avec les citoyens, services administratifs et greffe à signer ladite convention de services professionnels pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

Adoptée à l'unanimité.
1170963015

20.08
CA17 26 0066

Décréter l'acquisition, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, de plusieurs terrains, connus et désignés comme étant les lots 1 869 278 et 1 867 479 et des parties des lots 1 867 481, 1 869 275, 1 869 276 et 1 867 476, tous du cadastre du Québec, à des fins de parc, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, d'une superficie totale de 6 857,6 m², le tout tel qu'illustré aux plans U-56 Laurier, U-57 Laurier, U-58 Laurier et U-59 Laurier, réalisés par Christian Viel, arpenteur-géomètre, le 31 janvier 2017, le tout conditionnellement à ce que le comité exécutif autorise le virement de crédits nécessaires, entre le Service de la mise en valeur du territoire et l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie dans le cadre du Règlement d'emprunt 15-058. N/Réf. : 31H005-1062-03

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

Décréter l'acquisition, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, de plusieurs terrains, connus et désignés comme étant les lots 1 869 278 et 1 867 479 et des parties des lots 1 867 481, 1 869 275, 1 869 276 et 1 867 476, tous du cadastre du Québec, à des fins de parc, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, d'une superficie totale de 6 857,6 m², le tout tel qu'illustré aux plans U-56 Laurier, U-57 Laurier, U-58 Laurier et U-59 Laurier, confectionnés par Christian Viel, arpenteur géomètre, le 31 janvier 2017, le tout conditionnellement à ce que le Comité exécutif autorise le virement de crédits, d'un montant de 6 218 997 \$, taxes incluses, entre le Service de la Mise en Valeur du Territoire et l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie dans le cadre du Règlement d'emprunt 15-058.

De mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;

De mandater la Division de la géomatique de procéder à l'identification cadastrale distincte de la partie des lots 1 867 481 d'une superficie de 20,3 mètres carrés, 1 869 275 d'une superficie de 171,7 mètres carrés, 1 869 276 d'une superficie de 404,4 mètres carrés, 1 867 476 d'une superficie de 678,1 mètres carrés, tous du cadastre du Québec, dont la Ville entend devenir propriétaire;

De mandater, le cas échéant, la Division de la géomatique pour procéder à la correction cadastrale des lots 1 869 278 et 1 867 479, du cadastre du Québec, dont la Ville entend devenir propriétaire;

D'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de division de la géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité.
1176462001

20.09

CA17 26 0067

Autorisation d'une dépense totale de 157 182,32 \$, taxes incluses - Octroi d'un contrat au même montant à 9297-6646 Québec inc. (Daniel C. Excavation et Transport), pour la location d'une (1) rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires pour l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pour une durée de huit (8) mois et incluant une option de renouvellement pour l'année 2018 - Appel d'offres public numéro 17-15738/RPPS16-11053-OP (6 soumissionnaires)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 157 182,32 \$, taxes incluses, pour la location d'une (1) rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à l'entreprise « 9297-6646 Québec inc. » (Daniel C. Excavation et Transport), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 157 182,32 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 17-15738/RPPS16-11053-OP, (6 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1176295001

20.10
CA17 26 0068

Autorisation d'une dépense totale de 108 927,32 \$, taxes incluses - Octroi d'un contrat au même montant à « Les Revêtements ScellTech inc. », pour le balayage mécanique des pistes cyclables à l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie, années 2017 et 2018 avec possibilité de renouvellement d'une année - Appel d'offres public 17-15538/RPPS17-03025-OP (4 soumissionnaires)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 108 927,32 \$, taxes incluses, pour le balayage mécanique des pistes cyclables à l'arrondissement de Rosemont–La-Petite-Patrie. Années 2017 et 2018 avec possibilité de renouvellement d'une année, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à l'entreprise « Les Revêtements ScellTech inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 108 927,32 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15538 (4 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1176957001

20.11
CA17 26 0069

Autorisation d'une dépense totale de 186 259,50 \$, taxes incluses - Octroi d'un contrat au même montant à « Déneigement et Excavation M. Gauthier inc. », pour le nettoyage printanier des trottoirs des secteurs de déneigement S1, S2 et S3 à l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, années 2017 et 2018 avec possibilité de renouvellement d'une année - Appel d'offres public 17-15538/RPPS17-03026-OP (1 soumissionnaire)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 186 259,50 \$, taxes incluses, pour le nettoyage printanier des trottoirs de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (secteurs de déneigement S1, S2 et S3) pour les années 2017 et 2018 avec possibilité de renouvellement d'une année, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à l'entreprise « Déneigement et Excavation M. Gauthier », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 186 259,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15538 (1 soumissionnaire).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1176957002

30.01
CA17 26 0070

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er au 31 janvier 2017, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 1er au 27 janvier 2017 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er au 31 janvier 2017, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 1er au 27 janvier 2017 en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)*.

Adoptée à l'unanimité.
1173879002

30.02
CA17 26 0071

Adoption - Résolution autorisant le directeur de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie de la Ville de Montréal à déposer, pour les projets qui relèvent de la compétence du conseil d'arrondissement, les demandes en vue d'obtenir les autorisations et les approbations nécessaires en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ c. Q-2)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser le directeur ou la directrice de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie de la Ville de Montréal à déposer, pour les projets qui relèvent de la compétence du conseil d'arrondissement, les demandes en vue d'obtenir les autorisations et les approbations nécessaires en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ c. Q-2)*.

Adoptée à l'unanimité.
1162913010

40.01
CA17 26 0072

Édiction d'une ordonnance - Installation de panneaux d'arrêt obligatoire à plusieurs intersections routières situées sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

ATTENDU QUE Rosemont-La Petite-Patrie veut favoriser les déplacements à vélo sur l'ensemble de son territoire;

ATTENDU QUE de 2011 à 2014, 59 piétons et cyclistes ont été tués dans les rues de Montréal et que 1797 ont été blessés;

ATTENDU QUE les déplacements à vélo au quotidien ont un impact positif important sur la santé des individus;

ATTENDU QUE la hausse des déplacements à vélo a un impact positif important sur la réduction de la congestion automobile;

ATTENDU QUE les déplacements à vélo permettent de lutter efficacement contre le réchauffement climatique;

ATTENDU QUE le sentiment de sécurité est un incitatif capital dans le transfert modal de l'automobile vers le vélo;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

De procéder à l'installation de panneaux d'arrêt obligatoire à proximité à plusieurs intersections routières situées dans le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie aux emplacements suivants :

- Sur la rue Saint-Zotique Est dans les directions est et ouest, à l'intersection de la rue De La Roche;
- Sur la rue Saint-Zotique Est dans les directions est et ouest, à l'intersection de la rue Marquette;
- Sur la rue Saint-Zotique Est dans les directions est et ouest, à l'intersection de la rue Chabot;
- Sur la rue Saint-Zotique dans les directions est et ouest, à l'intersection de l'avenue Louis-Hébert;
- Sur la rue de Bellechasse dans les directions est et ouest, à l'intersection de la rue Saint-Dominique;
- Sur la rue de Bellechasse dans les directions est et ouest, à l'intersection de l'avenue Henri-Julien;
- Sur la rue de Bellechasse dans les directions est et ouest, à l'intersection de la 25^e Avenue;
- Sur la rue Beaubien Est dans les directions est et ouest, à l'intersection de la rue De La Roche;
- Sur la rue Beaubien Est dans les directions est et ouest, à l'intersection de la rue Marquette;
- Sur la rue Beaubien Est dans les directions est et ouest, à l'intersection de la 36^e Avenue;

Et d'édicter en conséquence l'ordonnance suivante :

- i) Ordonnance 2017-26-007 en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

Un débat s'engage.

La conseillère du district du Vieux-Rosemont, Madame Érika Duchesne, demande le retrait du présent dossier.

VOTE

Votent en faveur: Marc-André Gadoury, Érika Duchesne

Votent contre: François William Croteau, Guillaume Lavoie, François Limoges

La proposition est rejetée à la majorité.

Le maire d'arrondissement, Monsieur François William Croteau, demande le vote sur la proposition principale.

VOTE

Votent en faveur: François William Croteau, Guillaume Lavoie, François Limoges

Votent contre: Marc-André Gadoury, Érika Duchesne

Adoptée à la majorité.

40.02
CA17 26 0073

Édiction d'ordonnances - Programmation d'événements publics et de promotions commerciales: « Le temps des sucres sur la Plaza », « La cabane à souk de l'érablière urbaine », « Les Amuse-bouches », « Cuisine mobile Rosemont », « Cabane urbaine », « Marche du pardon Nord-Sud de Montréal », « Chasse aux cocos 2017 », « Journée nationale du sport et de l'activité physique », « Lancement des projets de quartier du 375e anniversaire de Montréal », « La Marche Rouge, Blanc et Vous », « Vue sur la relève - Antenne extérieure », « Voix publiques sur la Plaza », « Masson en fête », « Sur les rails », « Fête de la famille de Rosemont », « Marché Angus », « Pique-nique de fin d'année de l'école Ste-Bibiane », « Forró dans le parc », « Atmosph'Air sur la Plaza », « Les Jeudis Show », « Vente trottoir de la rentrée », « Lancement de saison de la maison de la culture Rosemont-La Petite-Patrie » et approbation d'un protocole d'entente avec « Fillactive »

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20)*, l'ordonnance 2017-26-008 jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe.

D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8)*, l'ordonnance 2017-26-009 jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe.

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3)*, l'ordonnance 2017-26-010 jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe.

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3)*, l'ordonnance 2017-26-11 jointe à la présente, permettant le ralentissement temporaire de la circulation selon les trajets, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe.

D'édicter, en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (01-279, article 521)*, l'ordonnance 2017-26-12 jointe à la présente, permettant l'installation de bannières et de fanions portant le nom de l'événement et des partenaires selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe.

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M. c. P-12.2, article 7)*, l'ordonnance 2017-26-13 jointe à la présente, permettant de peindre, avec de la peinture soluble à l'eau, sur les trottoirs et sur la surface de la chaussée de la rue selon les sites, les

dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe.

D'approuver l'entente entre Fillactive et l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour la tenue de l'événement « Course Fillactive 2017 ».

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite entente.

Adoptée à l'unanimité.
1177145001

40.03
CA17 26 0074

Adoption - Premier projet de résolution autorisant l'usage « Bureau » au 3e étage du bâtiment situé aux 2524-2526, rue Beaubien Est, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-8)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-8)*, le premier projet de résolution suivant :

D'autoriser, pour le bâtiment situé au 2524-2528, rue Beaubien Est (lot 2 169 327) :

- L'occupation du troisième étage par l'usage « bureau », en dérogation de l'article 162 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie (01-279)*, relativement aux classes d'occupation des usages prescrits.

D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1, aux conditions suivantes :

- Seul l'usage « bureau » est autorisé au troisième étage, en plus des usages normalement autorisés par le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie (01-279)*; la hauteur d'un enseigne ne doit pas dépasser une élévation supérieure à 1 m au-dessus du plancher du 3^e étage;

Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue le 5 avril 2017, au 5650, rue D'Iberville, deuxième étage, en la Ville de Montréal.

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable.

Ce projet est susceptible d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.
1170963006

40.04
CA17 26 0075

Adoption - Second projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) » (01-279-48), afin d'intégrer dans des secteurs de zonage parc, soit E.1, la partie agrandie du parc Beaubien

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'adopter un second projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont – La Petite-Patrie (01-279)* », afin d'ajouter une partie des lots 2 169 418, 2 170 703 et 2 170 704 à la zone 0268 du parc Beaubien.

Ce projet est susceptible d'approbation référendaire.

Un débat s'engage.

Adoptée à l'unanimité.
1160963073

40.05
CA17 26 0076

Adoption - Second projet de résolution autorisant la démolition d'un immeuble commercial et la construction d'un bâtiment résidentiel de 3 étages comptant 5 logements, situé au 3655, rue Dandurand, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-8)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-8)*, le projet second projet de résolution suivant :

D'autoriser, pour la propriété située au 3655, rue Dandurand (lot 1 588 144) :

- La démolition d'un bâtiment commercial et la construction d'un bâtiment résidentiel de 5 logements d'une hauteur maximale de 3 étages et d'au plus 12 mètres, en dérogation de l'article 9 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279)*, relativement à la hauteur maximale prescrite;
- la construction d'un bâtiment non implanté sur la limite latérale du terrain, en dérogation de l'article 47 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279)*, relativement au mode d'implantation;
- l'absence d'un établissement commercial de coin suite à la démolition d'un bâtiment qui comprenait un tel établissement, en dérogation de l'article 129.4 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont–Petite-Patrie (01-279)*, relativement au remplacement des établissements commerciaux de coin.

D'assortir l'autorisation prévue au précédent paragraphe aux conditions suivantes :

- Une garantie monétaire correspondant à 10 % de la valeur estimée des travaux de construction, doit être déposée afin d'assurer le début des travaux de démolition, dans un délai de 6 mois, et l'achèvement des travaux de construction du projet de remplacement, soit la construction d'un bâtiment mixte, incluant le plan d'aménagement paysager, mais excluant l'aménagement des espaces intérieurs, dans un délai de 24 mois, à partir de la date d'émission des permis respectifs;
- un plan d'aménagement paysager préparé par un professionnel reconnu doit être fourni lors de la demande de permis de construction du projet. Le plan d'aménagement paysager devra proposer une gradation en talus ou en pallier de l'espace vert du côté de l'accès au stationnement et indiquer la localisation, le nombre, les essences et les dimensions des arbres ou arbustes devant être plantés sur le terrain;
- préalablement à la délivrance d'un permis exigé en vertu du *Règlement sur la construction et la transformation de bâtiment (11-018)* et du *Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis (R.R.V.M. c.*

C-3.2), tout projet de construction, d'agrandissement et de transformation d'une caractéristique architecturale visible de la voie publique adjacente au terrain doit être approuvé conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279);
- lors de la révision architecturale, en plus des critères figurant à l'article 674 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), les critères suivants s'appliquent :

- a) l'alignement de construction, l'implantation au sol, la volumétrie et la composition architecturale du bâtiment ainsi que l'aménagement des espaces libres doivent respecter ou bonifier les principes et le caractère général des constructions et des aménagements illustrés aux plans de l'annexe A;
- b) assurer un traitement de qualité sur l'ensemble des élévations;
- c) accorder une attention particulière aux plans de façade marquant l'intersection.

D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA-8) s'appliquent.

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable.

Ce projet est susceptible d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.
1160963008

40.06
CA17 26 0077

Acceptation du versement d'une somme de 26 590 \$ par le propriétaire du terrain situé au 6823, 2e Avenue, conformément à l'article 5 du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (13-011), relativement à des frais pour fins de parcs, représentant 10 % de la valeur réelle du site (lot 2 168 813)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'adopter une résolution, à l'effet d'accepter une somme de 26 590 \$ équivalente à 10 % de la valeur réelle du site pour un projet comprenant deux nouveaux lots et deux nouvelles constructions – lot 2 168 813.

De déposer ce montant au compte spécifié à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.
1160963035

40.07
CA17 26 0078

Approbation de plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - Agrandissement en hauteur pour ajouter un 3e étage, plus une mezzanine et y aménager 27 logements - Bâtiment situé aux 7160-7170, rue Clark - Demande de permis 3000743349

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant les travaux de transformation pour un bâtiment situé aux 7160-7170, rue Clark.

D'approuver les plans, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont – La Petite-Patrie* (01-079), identifiés « Liste des plans », A000, A100, A101, A-102, A103, A-104, A-121, A-122, A-123, A-124, A-131.1, A-131.2, A-132.1, A-132.2, A-133.1, A-133.2, A-134.1, A-134.2, A-200, A-201, A-202, A-300, A-500 à A-504, excluant l'aménagement intérieur, préparés par Sebastiano Campanella, estampillés en date du 16 décembre 2016 par la Direction du développement du territoire et des études techniques, et accompagnant la demande de permis de transformation 3001263487, lesquels documents sont joints comme annexe au dossier.

Advenant une modification dans le choix de matériaux ou d'une modification négligeable à une composante architecturale, ne dénaturant pas le projet, ces dernières devront être approuvées par la Direction du développement du territoire et des études techniques.

Adoptée à l'unanimité.
1170963017

40.08

CA17 26 0079

Approbation de plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - Construction d'un bâtiment résidentiel de 3 étages, comprenant 30 logements, avec mezzanine et stationnement en sous-sol - Bâtiment situé au 7071, rue Saint-Urbain - Demande de permis 3001165625

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant la construction d'un bâtiment de 30 logements sur 3 étages, avec mezzanine et stationnement au sous-sol. Les travaux sont projetés au 7071, rue Saint-Urbain, en la Ville de Montréal.

D'approuver les plans conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), identifiés pages 1 à 34 et les échantillons, la perspective et 2 élévations révisées, excluant les aménagements intérieurs, préparés par Atelier Ville Architecture Paysage, estampillés respectivement en date du 8 décembre 2016, du 27 janvier et du 17 février 2017 par la Direction du développement du territoire et des études techniques et accompagnant la demande de permis 3001165625, lesquels documents sont joints comme annexes au dossier.

Advenant une modification dans le choix de matériaux ou une modification négligeable à une composante architecturale, ne dénaturant pas le projet, ces dernières devront être approuvées par la Direction du développement du territoire et des études techniques.

Adoptée à l'unanimité.
1160963066

40.09
CA17 26 0080

Approbation de plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - Construction d'un bâtiment de 6 logements, 3 étages + mezzanine - Bâtiment situé au 5814, rue de Bordeaux - Demande de permis 3001247107

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant la construction d'un bâtiment de trois étages avec mezzanine comportant au total six logements, situé au 5814, rue de Bordeaux, en la Ville de Montréal.

D'approuver les plans, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), identifiés pages 002 à 027, excluant les aménagements intérieurs, préparés par Forme Studio Architectes, estampillés en date du 23 novembre 2016 par la Direction du développement du territoire et des études techniques et accompagnant la demande de permis 3001247107, lesquels documents sont joints comme annexes au dossier.

Advenant une modification dans le choix de matériaux ou une modification négligeable à une composante architecturale, ne dénaturant pas le projet, ces dernières devront être approuvées par la Direction du développement du territoire et des études techniques.

Adoptée à l'unanimité.
1170963002

40.10
CA17 26 0081

Approbation de plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - Construction d'un bâtiment de 6 étages, 42 logements avec stationnement en sous-sol - Bâtiment situé au 3033, rue Sherbrooke Est - Demande de permis 3001276145

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant un projet de construction d'un bâtiment de six étages, comportant 42 logements. Le bâtiment est situé au 3033, rue Sherbrooke Est, à Montréal.

D'approuver les plans, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont – La Petite-Patrie* (01-279), identifiés 21, 24 à 40, 44, 54, préparés par la firme « Provencher_Roy » ainsi que ceux identifiés 14 à 37, préparés par la firme « NIPPAYSAGE », architecte paysagistes, excluant l'aménagement intérieur, mais incluant l'aménagement paysager, estampillés le 14 février 2017 par la Direction du développement du territoire et des études techniques et accompagnant la demande de permis de construction 3001276145, lesquels documents sont joints comme annexes au dossier.

Advenant une modification dans le choix de matériaux ou d'une modification négligeable pour une composante architecturale ne dénaturant pas le projet, ces dernières devront être approuvées par la Direction du développement du territoire et des études techniques.

Adoptée à l'unanimité.
1170963008

40.11
CA17 26 0082

Approbation de plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - Construction d'un bâtiment de 6 étages + mezzanine, 90 logements avec stationnement en sous-sol - U31, phase 3 - Bâtiment situé au 3043, rue Sherbrooke Est - Demande de permis 3001276126

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant un projet de construction d'un bâtiment de six étages, avec mezzanine, comportant 90 logements. Le bâtiment est situé au 3043, rue Sherbrooke Est, à Montréal.

D'approuver les plans, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont – La Petite-Patrie* (01-279), identifiés 21, 24 à 40, 44, 54, préparés par la firme « Provencher_Roy » ainsi que ceux identifiés 14 à 37, préparés par la firme « NIPPAYSAGE », architecte paysagistes, excluant l'aménagement intérieur, mais incluant l'aménagement paysager, estampillés le 14 février 2017 par la Direction du développement du territoire et des études techniques et accompagnant la demande de permis de construction 3001276126, lesquels documents sont joints comme annexes au dossier.

Advenant une modification dans le choix de matériaux ou d'une modification négligeable pour une composante architecturale ne dénaturant pas le projet, ces dernières devront être approuvées par la Direction du développement du territoire et des études techniques.

Adoptée à l'unanimité.
1170963009

40.12
CA17 26 0083

Approbation de plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - Construction d'un bâtiment mixte de 3 étages et mezzanine - Bâtiment situé au 1015, rue Saint-Zotique Est - Demande de permis 3001146272

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant la construction d'un bâtiment mixte de trois étages et une mezzanine, pour le bâtiment situé au 1015, rue Saint-Zotique Est, en la Ville de Montréal.

D'approuver les plans, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), identifiés pages AI-2, A001, G100 à G104, GTOIT, A201 à A204, A301, AI-1, A500, 2 vues des murs aveugles, et le panneau d'échantillons, excluant les aménagements intérieurs, préparés par Julien K. Geoffroy architecte, estampillés en date du 9 décembre 2016 par la Direction du développement du territoire et des études techniques et accompagnant la demande de permis 3001146272, lesquels documents sont joints comme annexes au dossier.

Advenant une modification dans le choix de matériaux ou une modification négligeable à une composante architecturale, ne dénaturant pas le projet, ces dernières devront être approuvées par la Direction du développement du territoire et des études techniques.

Adoptée à l'unanimité.
1170963012

51.01
CA17 26 0084

Nomination de Me Danielle Ruest à titre de secrétaire d'arrondissement à compter du 20 mars 2017 - Fin du mandat d'une secrétaire d'arrondissement substitut

ATTENDU QU'en vertu de l'article 27 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, il appartient au conseil d'arrondissement de procéder à la nomination d'un secrétaire d'arrondissement;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

De nommer Me Danielle Ruest à titre de secrétaire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, et ce, à compter du 20 mars 2017.

Et de mettre fin au mandat de Madame Nataliya Horokhovska, en qualité de secrétaire d'arrondissement substitut.

Adoptée à l'unanimité.
1177169003

60.01
CA17 26 0085

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de correction relatif à la résolution CA17 26 0011

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De déposer aux soins du conseil d'arrondissement un procès-verbal de correction relatif à la résolution CA17 26 0011, adoptée le 16 janvier 2017.

Adoptée à l'unanimité.
1177169002

70.01
CA17 26 0086

Offre au Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), de prise en charge de coordination et de la réalisation pour la construction de 35 saillies vertes sur le nouveau réseau artériel administratif de la Ville (RAAV-2015) dans le cadre du programme de saillies 2017 de l'arrondissement en vertu de l'article 85 de l'alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal

CONSIDÉRANT la modification au Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003);

CONSIDÉRANT l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'offrir, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal*, au Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour la construction de 35

saillies sur le nouveau réseau artériel administratif de la Ville (RAAV-2015) dans le cadre du programme de saillies 2017 de l'arrondissement. L'emplacement des travaux se trouve ci-dessous.

Marquette / de Bellechasse	:	5 saillies sur le réseau artériel
Chambord / de Bellechasse	:	4 saillies sur le réseau artériel
Marquette / des Carrières	:	2 saillies sur le réseau artériel
10 ^e Avenue / Laurier Est	:	4 saillies sur le réseau artériel
9 ^e Avenue / Laurier Est	:	4 saillies sur le réseau artériel
8 ^e Avenue / Laurier Est	:	4 saillies sur le réseau artériel
7 ^e Avenue / Laurier Est	:	4 saillies sur le réseau artériel
10 ^e Avenue / de Bellechasse	:	4 saillies sur le réseau artériel
Bourbonnière / Saint-Joseph Est	:	2 saillies sur le réseau artériel
Charlemagne / Saint-Joseph Est	:	2 saillies sur le réseau artériel

Adoptée à l'unanimité.
1177299001

70.02

CA17 26 0087

Offre au Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), de prise en charge de coordination et de réalisation des travaux pour la construction de 29 dos d'âne sur 10 rues sur le nouveau réseau artériel administratif de la Ville (RAA-2015), en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal

CONSIDÉRANT la modification au Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003);

CONSIDÉRANT l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'offrir, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal*, au Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour la construction des 29 dos d'âne suivants du réseau artériel :

Saint-Dominique, entre de Bellechasse et Beaubien Est :	3 dos d'âne
Saint-Dominique, entre Beaubien Est et Saint-Zotique :	3 dos d'âne
Chabot, entre Rosemont et de Bellechasse :	2 dos d'âne
De Chambly, entre Sherbrooke Est et Rachel :	4 dos d'âne
De Chambly, entre Rachel et Mont-Royal Est:	3 dos d'âne
Mont-Royal Est, entre Saint-Michel et De Chambly :	4 dos d'âne
Mont-Royal Est, entre De Chambly et Bourbonnière :	3 dos d'âne
2 ^e Avenue, entre Saint-Joseph Est et Laurier Est :	2 dos d'âne
Laurier Est, entre d'Orléans et Jeanne D'arc :	2 dos d'âne
30 ^e Avenue, entre Beaubien Est et Saint-Zotique Est :	3 dos d'âne

Adoptée à l'unanimité.
1177522002

70.03

CA17 26 0088

Offre au Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) de prise en charge de coordination et de réalisation des travaux pour la construction de 13 saillies sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAA-2015) dans le cadre du PRR-2017-1 de l'arrondissement, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal

CONSIDÉRANT la modification au Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003);

CONSIDÉRANT l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'offrir, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal*, au Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour la construction de 13 saillies aux intersections suivantes du réseau artériel :

- Laurier / 17^e Avenue : 2 saillies
- Laurier / 18^e Avenue : 2 saillies
- Masson / 17^e Avenue : 1 saillie
- Holt / 9^e Avenue : 2 saillies
- de Bellechasse / Molson : 2 saillies
- Saint-Zotique / Molson : 2 saillies
- Bélanger / Molson : 2 saillies

Adoptée à l'unanimité
1172913003

70.04

CA17 26 0089

Acceptation de l'offre du conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité de l'offre de service de déchiquetage et de collecte, en bordure de rue, des branches provenant du domaine privé sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pour l'année 2017

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'accepter l'offre du conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, d'assumer la responsabilité de l'offre de service de déchiquetage et de collecte, en bordure de rue, des branches provenant du domaine privé sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour l'année 2017.

Adoptée à l'unanimité.
1175934001

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 20h 45

François William Croteau
Maire d'arrondissement

Arnaud Saint-Laurent
Secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 10 avril 2017.